



11^e édition

Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise Du 31 octobre au 5 novembre 2023

RÈGLEMENT DES PRIX FILMS D'ARCHÉOLOGIE RAN 2023

1. Objet

Les Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise (RAN) ont pour objectifs de promouvoir et valoriser l'Archéologie et les productions audiovisuelles qui lui sont dédiées et de sensibiliser un large public à ces thématiques. Ces Rencontres assureront la promotion d'œuvres audiovisuelles par :

- la diffusion d'une sélection d'œuvres cinématographiques récentes et respectueuses des données scientifiques, traitant de thèmes liés à l'archéologie,
- l'attribution par un jury compétent de prix récompensant les meilleures productions dans différentes catégories mentionnées dans l'article 3,
- l'organisation de projections ou la diffusion des films dédiées au public scolaire (primaires, collèges, lycées),
- l'attribution par deux jurys collégiens et lycéens de prix récompensant les meilleures productions dans ces catégories.

Chaque année, un jury composé de spécialistes en archéologie, artistes et médiateurs, se réunit pour distinguer plusieurs films et leurs réalisateurs.

2. Dates, organisation et administration du Festival

Les Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise sont organisées par l'association ARKAM.

La 11^{ème} édition aura lieu du mardi 31 octobre au dimanche 5 novembre 2023 au sein de différents lieux partenaires du festival situés à Narbonne (11) (Théâtre + Cinéma, Palais-Musée des Archevêques, musée Narbo Via, Abbaye de Fontfroide, etc.) et en ligne sur le site du festival : www.ran-archeo.com

La compétition scolaire (Prix des collégiens et des lycéens) aura lieu du mercredi 18 au vendredi 20 octobre 2023 au Théâtre + Cinéma scène nationale de Narbonne..

La cérémonie de remise des prix aura lieu le samedi 4 novembre 2023 à Narbonne. Des rencontres et projections auront lieu durant le festival entre le mardi 31 octobre et le dimanche 5 novembre 2023 dans différents lieux de la ville de Narbonne et en ligne sur le site du festival. Le programme sera diffusé en septembre 2023.

ARKAM détermine les orientations des Rencontres, elle a la responsabilité globale de la sélection et de l'admission des films, ainsi que de la constitution des comités de sélection et des jurys.

Contact : ARKAM – 27 bis rue du Bois Rolland – 11100 Narbonne
Mme Elodie ULLDEMOLINS, coordinatrice générale des RAN
Coordonnées : 06 65 61 38 09 / arkam.narbonne@gmail.com

3. Compétitions et jurys

1) Thème, cadre et sélections

Tout film récent (produit depuis janvier 2022), amateur ou professionnel, documentaire, fiction ou animation, de toute durée peut prétendre à être sélectionné aux RAN dès lors qu'il traite d'un thème en lien avec l'archéologie.

Les comités de sélection des RAN retiendront, parmi les films qui auront été adressés avant la date limite, une sélection de films qui participeront aux différentes compétitions officielles. Deux comités de sélection existent, le comité grand public et le comité scolaire. Le comité grand public sélectionne les films parmi les candidats qui participeront aux compétitions professionnelles et grand public. Le comité scolaire sélectionne les films parmi les candidatures qui participeront aux compétitions collégiennes et lycéennes.

Différents trophées récompensent les meilleures réalisations, pour des qualités telles que l'originalité du thème abordé ou de la forme, le ton, l'accessibilité du contenu scientifique, la compréhension, la valeur scientifique, l'humour, l'esthétique...

Ces Prix sont : le Grand Prix Paul Tournal, le Prix du Jury, le Prix du public, le Prix du court-métrage, le Prix des lycéens, le Prix des collégiens. Sous réserve d'autres catégories éventuelles.

2) Comité de sélection

Le comité de sélection Films des RAN est constitué des membres de l'association et des organisateurs de l'association Arkam, des parrains, des enseignants et de professionnels des secteurs de l'archéologie, du patrimoine, du livre, de la BD et de l'audiovisuel. Il retiendra, parmi les films candidats correspondant aux critères définis dans l'article 3.1., une sélection de films qui seront diffusés et valorisés dans le cadre des RAN 2023.

3) Jurys : Le jury professionnel :

Le jury est composé de 5 membres maximum : spécialistes de l'archéologie, professionnels de l'audiovisuel, journalistes, auteurs, artistes, chercheurs ou scientifiques, etc., choisis par la direction des RAN. Ce jury est indépendant et souverain.

Ce jury visionne l'ensemble des films en compétition, et attribue le Grand Prix Paul Tournal et le Prix du Jury.

Le jury motive ses décisions dans une délibération rendue publique lors de la soirée de clôture des RAN le samedi soir du festival.

Des mentions spéciales pourront être attribuées à des productions particulièrement dignes d'intérêt, selon la décision du jury.

4) Jurys : Les jurys collégiens et lycéens :

Les jurys collégiens et lycéens sont composés d'une centaine d'élèves encadrés par leurs enseignants, issus d'établissements scolaires partenaires.

Ces deux jurys visionnent l'ensemble des films sélectionnés dans leurs compétitions respectives, et attribuent le Prix des collégiens et le Prix des lycéens.

Les jurys motivent leurs décisions dans une délibération rendue publique lors de la soirée de remise des prix RAN le samedi soir du festival.

Des mentions spéciales pourront être attribuées à des productions particulièrement dignes d'intérêt, selon la décision des jurys.

5) Jury : Le jury grand public :

Le jury grand public est constitué de tout un chacun vivant sur le territoire français ou à l'étranger, passionné par l'archéologie. Le nombre n'est pas limité.

Ces personnes visionnent entre le 30 octobre et le 4 novembre 2023 l'ensemble des films en compétition.

Deux modalités de vote sont à l'étude. Soit le vote sur place à l'occasion des projections dans les lieux partenaires du festival à Narbonne, organisées entre le 1er et le 4 novembre 2023. Soit le vote en ligne, contrôlé par l'équipe organisatrice, à travers un formulaire de vote et d'inscription accessible depuis le site Internet des RAN et seulement entre le 30 octobre et le 4 novembre 2023.

Le résultat sera rendu public lors de la soirée de remise des prix RAN le samedi soir du festival.

4. Participation

Pour l'édition 2023, les candidatures doivent être adressées **avant le 15 mai 2023**, via un formulaire en ligne sur le site du festival : www.ran-archeo.com

Les films envoyés après cette date ne pourront pas prétendre à sélection.

Peut prétendre à sélection pour les RAN tout film récent et en langue française (ou à défaut, doublé ou sous-titré en français pour les versions étrangères) produit du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} septembre 2023 (version en cours de finalisation du film).

Un même producteur peut proposer plusieurs films en candidature.

La participation à d'autres festivals n'exclut pas la sélection d'un film aux RAN.

Pour la sélection, les films seront envoyés **dans un premier temps exclusivement par lien de visionnage, accompagnés du présent règlement signé**. Les liens devront être actifs pendant tout le processus de sélection et jusqu'au 30 juillet 2023, de type vimeo, youtube ou similaires, protégés éventuellement par un mot de passe (à indiquer). Le fichier sera visible exclusivement par les membres du comité de sélection.

Pour les visionnages de sélection, NE SERONT PAS ACCEPTÉS des liens de téléchargement (du type wetransfer, MyAirBridge ou autre) ni les liens avec durée de disponibilité limitée.

Les films sélectionnés devront être envoyés en qualité HD format mp4 en version téléchargeable en ligne (via un lien de visionnage avec option de téléchargement activé en HD) ou via des liens de téléchargement direct. L'équipe organisatrice précisera ces modalités aux candidats retenus.

Les réalisateurs ou les sociétés de production qui auront envoyé un film au festival en vue de son éventuelle sélection, seront informés du résultat de cette sélection par mail au plus tard le 1er août 2023.

Les réalisateurs dont les films seront sélectionnés pourront être invités par le festival pour venir présenter leur production en fonction des compétitions. Le festival ne pourra prendre à sa charge que les frais d'hébergement et de restauration pour une personne et pour une journée. Les frais de transports restant à la charge du réalisateur ou de la société de production.

Cette invitation est sous réserve bien entendu des conditions sanitaires qui seront en vigueur en novembre 2023. L'équipe organisatrice se réserve la possibilité d'adapter les modalités d'invitation et la formule du festival à la situation sanitaire et aux restrictions gouvernementales qui auront lieu à cette période de l'année. Nous vous remercions pour votre compréhension.

5. Inscription

L'inscription aux RAN induit acceptation :

- de la diffusion libre de droits de l'œuvre dans le cadre de projections à but non commercial dans les différents lieux partenaires de la manifestation.
- de la diffusion libre de droits de l'œuvre dans le cadre d'une diffusion numérique dans un but non commercial, en ligne accessible à tous à partir du site Internet des RAN entre le 30 octobre et le 5 novembre 2023 exclusivement.
- de l'utilisation partielle de l'œuvre dans le cadre de la promotion des RAN (affiches, flyers, bande annonce, site internet, réseaux sociaux...),
- d'éventuelles projections à but non commercial connexes aux RAN, notamment la projection des films primés dans les communes du Grand Narbonne et de la Région Occitanie, ou dans les lieux partenaires, ou dans d'autres établissements pouvant en faire la demande (musées, établissements scolaires, etc.) et dans le cadre d'un partenariat avec les RAN.

6. Récompenses

Les films retenus pour la sélection officielle pourront afficher à leur générique la mention : « *Sélectionné aux 11^e Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise* ».

Les films récompensés pourront afficher l'une des mentions suivantes : « *Primé aux 11^e Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise* » ou « *Prix (dénomination du prix) des 11^e Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise* ».

7. Engagement du candidat

Engagement : La participation aux Rencontres d'Archéologie de la Narbonnaise est engagée par la signature et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Date :

A :

Nom, prénom, fonction :

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :